

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 00
Absention : 00

L'an 2026 le 25 juin à 18h30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni dans la salle des fêtes de Chouday, sous la présidence de M. CHABANCE Fabrice, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 17 juin 2026.

Présents : M. CHABANCE Fabrice, Président, Mmes BERTRAND Marie-Laure, FOUQUET Anita, LE BRETON Isabelle, MALLET Armel, PAZOS-MONVOISIN Sonia, MM : BONAMY Christian, BONNET Michel, GONNET Arnaud, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LABLANCHE Francis, LE JOSSEC Didier, NORMAND Franck, PRZYBYLSKI David, VALOIS Philippe, VAN REMOORTERE Éric, VILLALDEA-AVILA Raphaël.

Suppléant : M. CHATON Laurent (de Mme JABMEAU AUCLAIR Élodie)

Excusée ayant donné procuration : Mme CIRRE Marie-Line à M. NORMAND Franck, M. HÉNAULT Bertrand à M. JOLY Sylvain, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël, Mme PHILIPPE Séverine à Mme PAZOS-MONVOISIN Sonia

Excusés : M. JOLIBERT Jacques, M. LAMBERT Jacques, Mme LEROUÉIL Séverine, M. MAURICEAU Christophe,

Absents : Mme LHERAULT Camille, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel.

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 29/06/2026
Et
Publication ou notification du



260626_08 : Affectation du résultat définitif

Rapporteur : Fabrice CHABANCE

Service support : Responsable du service Administration- finance

Présentation :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°050326_04 du 5 mars 2026 portant affectation anticipée du résultat 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant qu'en l'absence de présentation du Compte Financier Unique 2025 avant le vote du budget primitif 2026, le Comité syndical a procédé à une reprise anticipée des résultats 2025 ;

Considérant qu'à la suite de l'adoption du Compte Financier Unique 2025, le résultat définitif de fonctionnement reporté s'établit à 1 605 079,55 € au lieu de 1 605 079,65 € repris par anticipation ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette différence de 0,10 € et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2025 ;

L'affectation définitive du résultat est proposée comme suit :

Etude du résultat 2025

BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES	
2025	FONCTIONNEMENT	(A)	4 728 007,87 €	(G)	5 481 582,93	753 575,06
	INVESTISSEMENT	(B)	1 008 747,05	(H)	572 148,81	-436 598,24
						+
REPORT	FONCTIONNEMENT	(C)	0,00	(I)	1 161 480,80	1 161 480,80
	INVESTISSEMENT	(D)	0,00	(J)	653 291,72	653 291,72
			=		=	
TOTAL		A+B+C+D	5 736 754,92	G+H+I+J	7 868 504,26	
RESTES A REALISER 2025 A REPORTER EN 2026	FONCTIONNEMENT	(E)	0,00	(K)	0,00	0,00
	INVESTISSEMENT	(F)	526 669,79	(L)	0,00	
	TOTAL DES RAR	E+F	526 669,79	K+L	0,00	-526 669,79
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	A+C+E	4 728 007,87	G+I+K	6 643 063,73	1 915 055,86
	INVESTISSEMENT	B+D+F	1 535 416,84	H+J+L	1 225 440,53	-309 976,31
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	6 263 424,71	G+H+I+J+K+L	7 868 504,26	

	2023	2024	2025
	749 559,50	1 161 480,80	1 605 079,55

F	R002	Excédent de fonctionnement	1 605 079,55
F	D002	Déficit de fonctionnement	0,00
I	1068	Excédent d'investissement	309 976,31
I	D001	Déficit d'investissement	
I	R001	Solde d'exécution positif	216 693,48

Avis du bureau du 09 juin 2026 : Favorable

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation définitive des résultats 2025 telle qu'issue du Compte Financier unique 2025 ;
- De fixer les résultats reportés comme suit :

F	R002	Excédent de fonctionnement	1 605 079,55 €
F	D002	Déficit de fonctionnement	0,00 €
I	1068	Excédent d'investissement	309 976,31 €
I	D001	Déficit d'investissement	
I	R001	Solde d'exécution positif	216 693,48 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 29 juin 2026

Le Président,
M. CHABANCE Fabrice

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

